

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 18 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 35 — — soir, Express.
6 — 56 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 57 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Voici le texte de la réponse de l'Empereur à la députation du Corps-Législatif chargée de lui présenter l'Adresse :

« Monsieur le Président,

« L'Adresse qui m'exprime l'approbation du Corps-Législatif me touche profondément. Les discussions sur la vérification des pouvoirs et sur l'Adresse ont été longues et approfondies, et quoiqu'elles aient pris aux affaires près de trois mois, elles n'ont pas été sans utilité. Quels sont, en effet, pour tout esprit impartial, les résultats définitifs de ces débats? Des accusations habilement répandues réduites à néant; la politique du gouvernement mieux appréciée; une majorité plus compacte et plus dévouée au maintien de nos institutions.

« Ce sont là de grands avantages obtenus; car, après l'infructueux essai de tant de régimes différents, le premier besoin du pays est la stabilité. Ce n'est pas sur un terrain sans consistance et toujours remué qu'on peut fonder quelque chose de durable.

« Que voyons-nous en effet depuis soixante ans? La liberté ne devient entre les mains des partis qu'une arme pour renverser. De là d'incessantes fluctuations; de là tour à tour le pouvoir succombant sous la liberté et la liberté succombant sous l'anarchie. — Il ne doit plus en être ainsi, et l'exemple des dernières années prouve que l'on peut concilier ce qui a paru depuis si longtemps inconciliable.

« Le progrès vraiment fécond est le fruit de l'expérience et sa marche ne sera pas hâtée par de systématiques et injustes attaques, mais par l'union intime du gouvernement avec une majorité que le patriotisme inspire et qu'une vaine popularité ne séduit jamais.

« Attendons de la concorde et du temps les améliorations possibles; que l'espoir trompeur d'un mieux chimérique ne compromette pas sans cesse le bien présent que nous avons à cœur de consolider ensemble. Restons chacun dans notre droit, vous, en éclairant et contrôlant la marche du gouvernement; moi, en prenant l'initiative de tout ce qui est utile à la grandeur et à la prospérité de la France. »

Spectateurs attentifs, mais désintéressés, du sanglant conflit qui vient d'éclater sur les rives de l'Eider, à la stupéfaction du monde civilisé, nous n'avons qu'à suivre et qu'à signaler la marche des événements. C'est ce que nous ferons désormais, en déplorant une lutte dont nous ne nous expliquons ni la nécessité, ni l'utilité, ni le motif, ni le but, et en gardant la conviction qu'il dépendait de l'Autriche et de la Prusse d'éviter une guerre aussi futile dans ses causes qu'elle peut devenir grave par ses conséquences.

Hier nous avons annoncé, d'après un télégramme du 1^{er} février, le départ du roi de Danemark pour l'armée chargée de la défense du Sleswig. Nous apprenons aujourd'hui que le président du conseil des ministres, M. Monrad, accompagnait Christian IX, et qu'il a partagé avec son souverain l'honneur des ac-

clamations populaires qui les ont salués avec un enthousiasme frénétique, au moment où ils sont entrés dans la gare. Tous deux sont arrivés dans la journée au milieu des troupes, qu'ils ont trouvées animées d'un ardent patriotisme et appelant de tous leurs vœux le jour du combat.

C'est décidément le 31 janvier que le maréchal Wrangel a sommé le général Meza d'évacuer le Sleswig. On sait aujourd'hui quel est le sens de la réponse qui a été faite à cette sommation. Le commandant en chef des troupes danoises a déclaré qu'il avait ordre de défendre énergiquement le territoire sleswigeois, et qu'il repousserait la force par la force.

Aussitôt après avoir reçu cette réponse énergique, le maréchal Wrangel a donné au comte de Gablenz, qui commande le corps de troupes autrichiennes, l'ordre de marcher en avant. Ce corps, qui comprend les régiments de Hesse et de Belgique, a opéré, dès le 1^{er} février au matin, son mouvement vers le Sleswig, dont il a franchi la frontière en traversant l'Eider sur le pont du chemin de fer. Après avoir contourné la forteresse de Rendsbourg, il est entré dans les ouvrages avancés du fort de la Couronne que les Danois ont évacué, après une légère escarmouche dans laquelle quelques coups de fusil ont été échangés, sans que, de part ni d'autre, personne ait été blessé.

Le fort de la Couronne est donc tombé, sans résistance sérieuse, au pouvoir des Autrichiens, qui l'occupent aujourd'hui.

Le même jour, 1^{er} février, les troupes prussiennes se sont rassemblées à Kiel, de cinq à sept heures du matin. Elles se sont ensuite dirigées vers l'Eider, qu'elles ont traversé sans

combat près de Koenigsfährde, et elles sont entrées dans le Sleswig par Eckernsforden.

Là, un engagement a eu lieu, à midi, entre l'artillerie prussienne et des vapeurs à hélice danois, qui ont été forcés de quitter le port.

Les Prussiens ont alors occupé la ville. Ils campent également sur les hauteurs environnantes.

Un télégramme de Kiel, daté du 1^{er} février, dit qu'une sentinelle prussienne a été tuée et qu'une patrouille danoise a été faite prisonnière. Mais ce télégramme n'explique pas dans quelles circonstances ces deux faits ont pu se produire.

Hier, le quartier-général de l'armée pour le Sleswig-Holstein avait été transféré à Gottorf où le comte Baudissin avait proclamé le duc d'Augustenbourg, avec le concours de quelques propriétaires et de plusieurs notables.

Gottorf est à un mille seulement de la frontière holsteinoise.

Avant de se retirer devant les troupes allemandes, les Danois ont pris la précaution de faire sauter le pont de Sorg, qu'on trouve dans la direction d'Eckernsforden, et de retirer tout le matériel de guerre qu'ils avaient sur ce point. (Le Pays.)

On mande de Copenhague, le 1^{er} février :

Une loi provisoire a été publiée pour rendre possible une réunion plus prochaine du rigsråd. Un décret royal ordonne les élections pour le rigsråd.

Les ministres de Prusse et d'Autriche sont partis hier soir. Un steamer avait été mis à leur disposition par le gouvernement.

FEUILLETON.

16

LE MURIER D'OR.

(Suite.)

— Je sais tout, répliqua le prêtre sans s'offenser de la sécheresse que mit Duchâtelet dans son accent, et je sais aussi que vous êtes fort empêché pour un gros paiement à effectuer demain avant midi, sous peine de protêt. Oh! je connais les termes, mes clients ont fait mon éducation commerciale.

— C'est bien cela, en effet, sans compter les suites. J'avais tout prévu, excepté l'ingratitude.

— Et sans doute la somme est considérable? dit le vicaire en hésitant un peu.

— Il me faut 30,000 fr. pour demain.

— Et pour si peu vous désespérez?

— Il y a des moments où cinq francs peuvent valoir un million.

— Je le sais; et vous êtes dans un de ces moments?

— Oui. De toutes parts le crédit nous est supprimé.

— Une bagatelle, cependant, pour une maison comme celle-ci.

— Avant l'affaire Martel, mais aujourd'hui...

— Il y avait alors, comme aujourd'hui, un ami que vous avez négligé.

— Je ne le crois pas, monsieur l'abbé.

— J'en suis sûr.

— Et qui donc, je vous prie?

— Moi, si vous le permettez!

— Vous, monsieur Vincent?

Ce vous résumait toute la biographie du bon vicaire.

— Et certainement, moi. Ne suis-je pas le commissionnaire de la Providence?

— Dieu a ses heures!

— C'est vrai; et, pour ce qui vous préoccupe aujourd'hui, elle est venue.

— Que voulez-vous dire?

— C'est bien simple. M. Thibault a semé les bonnes œuvres, et l'heure de la récolte est venue. Voici quelques personnes. Elles représentent plus de cinquante, qui toutes, sous une forme ou sous une autre, ont été aidées, soutenues, sauvées ou secourues par M. Thibault. En apprenant l'événement, je me suis cru dégagé de la promesse que j'avais faite de conserver l'anonyme commandé par votre excellent patron. J'ai parlé. Alors toutes les

bourses, comme les cœurs, se sont ouvertes, et voici, en bons billets de banque, cinquante mille francs que je vous apporte.

— Est-ce possible! s'écria Duchâtelet stupéfait, en voyant voltiger les papiers à vignettes.

— Comptez plutôt.

— En effet, ils y sont, dit le commis, qui avait avancé brusquement la main au-devant des billets. L'honneur sera sauf! c'est un miracle, monsieur l'abbé, mais il en faudrait un autre bien plus difficile pour triompher du désastre qui nous écrase, ajouta le commis chez lequel la joie passa comme un éclair.

— Il ne faut jamais désespérer de rien, fit le vicaire avec un accent de conviction qui avait le privilège de la contagion.

— Dieu vous entende, monsieur l'abbé!

Duchâtelet régularisa la remise de la somme, car il ne voulût pas placer les prêteurs dans une condition plus mauvaise que celle des autres intéressés; et, le cœur dilaté, l'esprit presque tranquille, un rayon de satisfaction dans les yeux, il serra les mains des braves gens dont l'abbé Vincent n'avait pas en vain sollicité la mémoire.

C'était le jour des consolations, car trois ou

quatre vieilles amitiés inconnues du représentant de M. Thibault vinrent protester contre les désertions et annoncer qu'à tout événement on trouverait chez eux mieux que des paroles.

Mais la situation était irrévocablement compromise, le gouffre à combler si profond, par suite de l'affaire des chemins de fer espagnols, que le dépôt volontaire du bilan ou la déclaration d'office de l'insolvabilité de la maison était absolument inévitable.

La veille du jour où le tribunal, saisi par la célérité d'une procédure surmenée, allait mettre au pilori du crédit le nom de son ancien président, et le frapper de cette interdiction absolue qui est l'une des phases les plus cruelles de la faillite, la veille, disons-nous, une voiture lancée à toute vitesse s'arrêta devant la grande entrée du Murier.

M. Thibault en descendit.

Il franchit le seuil en souriant aux gens et aux choses et en semant au passage, dans le magasin, des cordialités de tout genre. Il arriva ainsi jusqu'au bureau de Duchâtelet, sans remarquer la contrainte peinte sur tous les visages.

Après avoir serré les mains du jeune homme avec une affectueuse énergie, il passa son bras sous le bras de Duchâtelet et pénétra avec lui dans l'inté-

Des dépêches de Stockholm nous informent que le roi a reçu un grand nombre de pétitions plus pressantes que celles qui lui avaient été adressées d'abord. La capitale est très-agitée à cause des hésitations du gouvernement. Des manifestations publiques ont eu lieu dans les rues en faveur du Danemark.

On lit dans le *Waterland* :

La situation est telle que les grandes puissances allemandes auront besoin de toute leur circonspection pour préserver le monde d'une guerre qui se propagerait comme un feu dévorant, s'étendrait rapidement au-delà de l'étroit foyer que lui assigne le litige de la succession danoise, et finirait par embraser l'Europe tout entière. Il est encore des gens, il est vrai, qui regardent comme ridicules les armements de l'Angleterre et l'annonce du débarquement d'une armée anglaise à Copenhague ou dans le Jutland, mais il se peut que leur légèreté soit bientôt constatée.

On nous écrit de Londres, le 1^{er} février :

La Suède n'est pas en mesure de fournir au Danemark un appui matériel aussi considérable qu'on l'avait d'abord supposé. 12,000 hommes seulement pourraient être mis à la disposition du roi de Danemark, et le cabinet de Stockholm, jugeant ce secours insuffisant, préfère s'abstenir.

Le gouvernement anglais, qui se trouve dans une situation à peu près analogue vis-à-vis de Christian IX, a proposé au gouvernement suédois de se joindre aux puissances non allemandes qui ont signé le traité de Londres pour dresser une note identique qui serait une protestation contre le passage de l'Eider.

Cette note réclamerait l'intégrité de la monarchie danoise, au nom de la loi internationale. Le gouvernement suédois a répondu qu'il était prêt à y adhérer, à la condition qu'elle serait également acceptée par la France et la Russie.

On lit dans l'*International* :

Le bruit est généralement accrédité à Londres que la reine insiste avec une grande énergie pour que l'Angleterre ne fasse pas la guerre à la Prusse; d'un autre côté, il est certain que lord Palmerston a tenu un langage très-belligueux, il y a quelques jours seulement, à un diplomate allemand; les bruits d'une crise ministérielle continuent donc.

Il paraît que le dernier conseil des ministres n'a pu arriver à une résolution positive, quant à la destination de la flotte de la Manche.

Le journal le plus important et le plus accrédité d'Athènes trace ce tableau de la situation actuelle de la Grèce :

« Les passions basses et avides règnent en

souveraines. L'ordre public est bien loin de s'être rétabli. L'insubordination et le manque de discipline continuent à être en vogue dans les rangs d'une armée qui ne l'est que de nom. La sécurité publique fait complètement défaut. Les intérêts privés, qui avaient commencé à reprendre quelque essor, se sont bientôt vus obligés d'interrompre toute transaction importante, tant le présent leur donne peu de gages de confiance.

« L'administration financière a épuisé jusqu'à ses dernières ressources, et personne ne se fait illusion sur le sort qui attend un gouvernement qui cherche à parer aux nécessités les plus urgentes en contractant de nouvelles dettes qui augmentent ses obligations déjà en disproportion manifeste avec ses revenus. Enfin une inquiétude vague, qu'il est aisé d'expliquer, règne dans les esprits, et un malaise facile à constater s'est répandu dans toutes les classes de la société.

« Voilà l'image du présent qui pèse sur vous, et dont, d'après vos propres aveux, vous êtes responsables. »

Ce tableau n'a malheureusement rien d'exagéré.

Le *Moniteur* le complète par ce trait :

« On mande d'Athènes que, par suite d'un récent décret de l'assemblée nationale, les malfaiteurs de toute espèce qui étaient renfermés dans les prisons avant la révolution d'octobre seront désormais considérés comme amnistiés et à l'abri des poursuites de la justice. Cette décision, qui a pour résultat de rendre à la liberté un grand nombre de criminels de la pire espèce, n'a pas été accueillie sans étonnement. »

Le *Moniteur* s'étonnerait moins, s'il connaissait plus particulièrement et la manière dont a été élue l'assemblée, et les personnages influents qui la dirigent, et les ministres qui en représentent l'esprit et les tendances dans le sein du gouvernement.

Ajoutons aux renseignements que nous apporte le *Moniteur* que, si tous les crimes et délits antérieurs au 22 octobre 1862 ont été amnistiés, aucun crime ni délit n'a été poursuivi depuis cette date, c'est-à-dire dans un espace de plus de quinze mois. (Le Pays.)

Les journaux américains publient une dépêche de M. Dayton à M. Seward, du 30 juillet. Le ministre américain à Paris écrit, à cette date, que M. Drouyn de Lhuys lui a dit que l'Empereur n'avait jamais fait de proposition à l'Angleterre pour reconnaître le Sud. MM. Rœbuck et Lindsay ont insisté auprès de Sa Majesté pour qu'elle reconnût le Sud, en affirmant que l'Angleterre était prête à en faire autant et qu'elle le ferait, si elle croyait que la France ne refuserait pas de la suivre.

Dans une dépêche adressée à M. Mercier, M. Drouyn de Lhuys dit : Nous n'avons pas reconnu le Sud, nous n'avons pas signé de traité pour la cession de la Louisiane ou du Texas,

nous ne cherchons aucune acquisition en Amérique.

ARMÉE DANOISE.

Le Danemark peut mettre sur le pied de guerre et porter en avant 20,000 hommes d'infanterie, 6,000 de cavalerie et 4,000 hommes d'armes spéciales, ce qui donne pour le premier moment d'une guerre environ 50,000 hommes. En outre, ses réserves peuvent lui fournir une force nouvelle et suprême de 50,000 hommes.

Durant la Révolution française, le Danemark possédait, outre ses pays de terre ferme et le Slesvig, la Norvège. Lié d'intérêt et d'amitié avec la France, il adopta rigoureusement le blocus continental.

L'Angleterre lui fit payer cher sa fidélité, et le premier préjudice que nous lui causâmes fut le bombardement de Copenhague. Les traités de Vienne le punirent de sa loyale constance à notre alliance malgré nos malheurs en donnant à Bernadotte la Norvège comme prix d'une trahison. Pourtant, malgré les dissentiments que mit entre les deux nations cette décision arbitraire et imposée, la communauté de la race scandinave, le système de politique commun qui leur était conseillé par leur position géographique réunit bientôt la Suède et le Danemark dans des liens étroits.

Ils acceptèrent comme un fait accompli la perte de la Norvège. En 1848, dans la lutte des Danois contre la Prusse, les populations de ces contrées poussèrent vivement le cabinet de Stockholm à prendre fait et cause pour celui de Copenhague, et si la lutte eût duré, le roi de Suède eût été forcé d'intervenir. Aujourd'hui la position est la même, seulement les Danois, encouragés par leur victoire de 1848, soutenus par l'opinion et le bon vouloir des Suédois, sont plus que jamais en mesure de résister aux attaques de la Confédération.

Quelque inégalité que puissent offrir au premier coup d'œil les forces imposantes de l'Allemagne contre ce petit peuple scandinave, la lutte, grâce à la nature et aux fortifications redoutables de l'Eider, aurait des chances incertaines; avec l'appui des vigoureuses armées suédoises, ces chances s'égalisent.

L'occupation du Holstein par les troupes allemandes et la position prise par ces armées sur l'Eider les mettent en présence d'une ligne de retranchements admirablement établis et qui barrent totalement la presque île du Slesvig.

Ces lignes portent le nom de Dannewirke et offrent des positions très-solides et qui sont pour ainsi dire inabordable à cause des marais impraticables qui se trouvent en avant d'elles. En temps de gelée on peut les franchir sur les glaces, mais le dégel rendrait alors toute retraite impossible, et ce serait brûler ses vaisseaux.

La position géographique du Danemark en

fait, en outre, une puissance plutôt maritime que continentale; les nombreuses îles qu'il possède lui permettent, grâce à ses vaisseaux, de débarquer ses troupes en arrière de l'ennemi qui s'aventurerait dans l'étroite presqu'île que forme le Slesvig; enfin, la défaite des 26,000 Prussiens du général Wrangel en 1848 par 11,000 Danois sous les ordres de Hedemann, prouve par expérience qu'il faut compter avec ce peuple.

L'organisation féodale, encore imprégnée des idées que la Suède a perfectionnées, mais qu'elle a laissées subsister en ce qui concerne les armées, fut définitivement abolie par Christian VII, qui, adoptant les idées françaises, donna au Danemark le recrutement semblable au nôtre. Nous ne nous appesantirons donc pas sur cette armée dont la statistique indique la force, et dont l'esprit ressemble au nôtre, puisque comme chez nous on tire le soldat de la charrue.

L'armée danoise se compose de 24 bataillons de ligne, 1 bataillon de la garde, 5 bataillons de chasseurs à pied, 3 escadrons de la garde, 2 de hussards, 5 de cuirassiers, 6 régiments de dragons, 12 batteries de campagne. La force du bataillon est de 800 hommes. Les batteries de campagne ont 8 pièces.

Il n'y a pas dans tout le Danemark un endroit qui soit à plus de quinze lieues de la mer. La surface du sol est généralement unie; l'humidité donne à ce pays un caractère verdoyant et fertile qu'il partage avec l'admirable Suède. L'étendue des côtes, y compris celle des îles, est d'environ quinze cents lieues; elles sont découpées par des golfes nombreux. Cela explique pourquoi les Allemands sont jaloux de posséder ces pays maritimes pour se créer une marine militaire.

Citons ici quelques lignes d'un remarquable article publié dans le *Spectateur* en 1848: « Le soldat danois possède, comme le soldat anglais, une qualité rare sur les champs de bataille: le calme dans la colère. Son corps est robuste et il doit cet avantage physique aux exercices auxquels il a été habitué dès sa jeunesse. Sans avoir un élan remarquable, il marche en avant, s'il est lancé à propos.

« Il n'escaladera pas la montagne et n'effleurera pas la plaine, lesté et rapide comme le soldat français, mais il sera plus silencieux et plus maître de lui. Son feu est assuré et meurtrier. »

Comme signe caractéristique de la race militaire danoise, parlons de ce sang-froid, de cet encastrément dans le sang qui est une particularité chez lui; les boulets, — et la campagne de 48 l'a suffisamment établi, — peuvent trouer ses rangs; il ne restera pas, il est vrai, aussi ferme, s'il est en place, que les Russes, mais il courra en avant en conservant sa place de bataillon et presque son alignement.

C'est là un avantage qu'il a sur tous, sur

rieur de la maison.

Il s'attendait à voir accourir Hélène les bras ouverts et la joie dans tous les traits, et il se trouva en face de Gertrude, la femme de chambre qui lui expliqua brièvement, sur les recommandations de Duchâtelet, la cause de cette absence.

En prenant la lettre dont cette fille accompagna sa réponse, M. Thibault fit quelques questions à son mandataire.

Malgré les ménagements de la forme, il fallut bien accuser la situation tout entière.

Sans trouble, sans émotion, M. Thibault se fit donner les détails les plus minutieux. Son calme ne s'altéra qu'au récit de la conduite de ceux qu'il avait cru ses amis parce qu'ils étaient presque tous ses obligés.

— Tant pis pour eux! soupira M. Thibault en remettant une liasse au commis. Allez, ajouta-t-il, porter ces papiers chez M. Martel. Quant à moi, je vais au plus pressé: embrasser ma chère Hélène.

Le commis exécuta l'ordre sur-le-champ, et le négociant, demeuré seul, ouvrit la lettre de Maurice et de sa sœur, pour connaître les raisons d'une absence dont il était bien loin de soupçonner la cause. L'effet qu'elle produisit fut terrible.

Si on l'eût pu voir, le pauvre homme, on eût été effrayé de son état. Pâle, brisé, le front mouillé d'une sueur froide, il oscillait comme s'il eût eu le vertige. Le courage réfléchi et la résignation qu'il montrait dans les circonstances les plus graves l'avaient abandonné.

Pourtant, et grâce à un effort de volonté, il put, en chancelant, aller jusqu'à un secrétaire, que sa main tremblante put à grand-peine ouvrir. Il en tira un grand portefeuille de maroquin noir, dont il feuilleta tous les plis.

— Elle était là! murmura-t-il; comment a-t-elle disparu? Qu'importe! il n'y a plus à hésiter.

Le lendemain de grand matin, M. Thibault, qui n'avait voulu recevoir personne et ne paraissait guère s'occuper du déshonneur dont son nom et sa réputation allaient être frappés, M. Thibault se rendit à l'avenue Montaigne.

La maîtresse de l'établissement, prévenue dès la veille, avait fait venir Maurice et sa sœur.

Lorsque les trois personnes, dont naguère le cœur battait à l'unisson, se trouvèrent en présence, il y eut un moment de cruel embarras. Chacune d'elles résistait à une attraction réciproque et faisait violence à ses sentiments.

Pendant cet instant douloureux, l'anxiété, l'émotion et la peur remuèrent les plus intimes profondeurs de ces trois âmes dans l'attente des révélations qui les menaçaient au même degré.

M. Thibault dut se contraindre pour prendre la parole.

— Hélène, Maurice, mes amis, dit-il d'une voix inquiète et tremblante, écoutez-moi. Vous savez maintenant ce que je voulais moi-même vous apprendre. J'ai eu le malheur d'être devancé, sans quoi, j'en suis convaincu, vous n'eussiez pas pris la détermination douloureuse qui nous sépare aujourd'hui. J'ai eu le tort de tarder trop à accomplir un devoir, mais vous saurez pourquoi et me tiendrez compte de mon ajournement, au lieu de me le reprocher. Je ne vous demande pas, comme vous le craignez peut-être, de décider entre votre mère et moi. Vous n'avez pas, Dieu merci, à porter un jugement entre deux affections: à condamner l'une, à donner raison à l'autre. Entendez-moi seulement, et, j'en suis sûr, vous pourrez rester fidèles à toutes vos tendresses.

M. Thibault se recueillit un moment; puis il reprit la parole au milieu d'une attention pleine d'an-

— La vie, dit-il, renferme des secrets bien tristes. C'est un de ces secrets que je vais révéler. Ecoutez-le comme un enseignement. Il vous fortifiera dans les sentiments généreux et compatissants que j'ai eu le bonheur de voir se développer dans vos cœurs. Vous me saurez gré de ne pas omettre un détail: Laissez-moi dire comme si vous ni moi n'étions pas dans toute cette histoire.

Nous nous approprions ce que M. Thibault raconta aux deux jeunes gens, mais avec le regret de ne pouvoir faire passer dans un récit incolore les inflexions tour à tour émues et affectueuses qui donnaient au narrateur cette éloquence indiscutable et invincible qui a le cœur pour foyer.

IX. — L'ESPÉRANCE.

Les rues les plus haut placées sur l'échelle des loyers industriels offrent souvent des bizarreries qu'on ne parvient pas à comprendre.

À côté de vastes et opulents magasins, dont chaque mètre représente la valeur d'une maison de province, on découvre des espèces de réduits dont le développement extérieur correspond à peine aux dimensions d'un vestibule. Soit insouciance des propriétaires, soit hésitation en face des dépenses qu'oc-

nous plus encore, dont le désordre dans ces charges est trop connu. S'il bat en retraite, c'est encore de même, il recule sans trouble comme il avance, et renouvellerait, peut-être seul aujourd'hui, la fameuse manœuvre d'Austerlitz, pendant laquelle nous reculâmes trois lieues sous le feu pour un mouvement stratégique.

C'est presque un soldat allemand tel qu'on le voit à l'exercice, plutôt mécanisé qu'instruit, mais il y joint plus d'intelligence et de cette solidité morale qui se trouve, non dans l'esprit, mais dans le sang. Enfin, il est probe, il est peut-être avec le Suédois le plus honnête des soldats de l'univers, plein d'un respect sans bornes pour la propriété, ayant appris à connaître ce qu'elle vaut en cultivant la terre, et en cela se montrant le digne fils de ces races sévères que le protestantisme a conservées presque puritaines.

Ce sont encore des troupes supérieures aux troupes d'Allemagne, à cause de leur ensemble à la baïonnette.

La cavalerie est en partie composée de dragons, bien tenue et bien montée en chevaux de pays, grands et un peu lourds.

L'artillerie est excellente et s'est en 1848 couverte de gloire.

La lutte vraiment sérieuse ne pourrait venir que de l'appui de la Suède, et l'étude sur l'armée suédoise peut éclairer sinon sur les résultats, du moins sur les chances possibles de la lutte de l'élément scandinave contre l'élément germanique.

Nous donnerons prochainement cette étude sur une organisation militaire extrêmement curieuse; la seule à notre époque qui permette d'entretenir une armée permanente sans onérer la fortune publique. Organisation trop peu connue, surtout à cause des chances d'application qu'elle peut offrir. (Le Pays).

Pour les articles non signés: P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le Corps-Législatif s'est réuni lundi 1^{er} février, en comité secret, sous la présidence de M. Schneider, vice-président, pour examiner sommairement le projet de loi relatif au régime des sucres.

MM. les députés se sont ensuite retirés dans les bureaux, pour nommer la commission, composée de 18 membres, qui sera chargée de faire un rapport sur ce projet de loi.

— La reine de Danemark et sa fille sont attendues, dans les premiers jours de ce mois, en Angleterre. Elles doivent assister au baptême du jeune fils du prince de Galles.

DEUXIÈME TIRAGE (tirage partiel) de la Nouvelle Grande Loterie Mobilière St-Point-Monceaux, — autorisée dans toute la France,

casionnerait l'annexion de ces parties qui font le plus souvent tache sur l'ensemble, soit enfin que le provisoire qui les protège ressemble à la plupart des provisoires qui sont doués ordinairement d'une plus grande longévité que ce que l'on croit définitif, il n'en est pas moins vrai que l'on rencontre beaucoup de ces espèces d'échoppes dont s'empare le très-petit commerce.

Tantôt ce sont des Savoyards qui exploitent les marrons du Lyonnais, ou au moins leur renommée; tantôt ce sont les marchands de pâtisserie au couteau. Quelquefois on voit des industriels d'un autre ordre déposer là le germe d'une grande fortune; le plus souvent c'est le dernier refuge d'un de ces nombreux naufragés des affaires qui viennent y chercher l'obscurité et un morceau de pain.

Lorsque la marchandise fait élection de domicile dans ces espaces qu'il est plus facile de décrire que de classer, on voit alors s'accomplir une de ces créations qui sont au magasin ordinaire ce que la miniature est au grand portrait. Tout ce qui peut séduire et s'ajourner, s'exhausser et se baisser pour utiliser les hauteurs et les largeurs, est scrupuleusement étudié. Une façade symétrique, avec sa porte et son étalage, se déploie, et là-dedans, à peu près

effectué en public, à l'Hôtel de Ville de Mâcon, le 31 janvier 1864.

Le N° 301,025 a gagné le lot de 2,000 fr., Et chacun des numéros suivants a gagné 100 fr.

165,612	147,862	2,776,806	3,924,041
158,625	3,566,541	1,569,068	742,750
3,775,699	2,628,796	707,005	315,010
1,480,460	656,855	1,059,953	2,337,957
910,062	1,575,223	736,413	1,674,271
3,090,796	1,426,033	1,472,524	604,877
2,327,250	1,641,819	2,953,409	1,217,169
1,879,909	1,604,616	2,072,125	2,054,232
1,392,011	912,440	2,076,809	1,459,186
376,469	16,267	530,719	1,918,008
2,246,630	1,191,217	504,528	2,260,004
1,668,579	234,501	759,720	2,435,098
1,249,223	169,643	3,856,433	1,562,430
2,918,602	1,379,772	1,589,093	1,985,351
1,597,833	2,325,386	1,760,090	3,950,618
125,807	1,192,086	612,638	1,870,297
2,106,930	1,754,505	242,883	3,984,295
2,686,936	1,710,986	12,318	1,212,848
2,617,000	1,319,646	3,255,526	1,721,178
1,326,577	5,498,030	2,908,188	1,065,161
2,605,832	3,140,073	2,063,717	1,377,472
2,553,867	3,259,681	2,358,792	1,210,722
2,766,731	2,527,684	1,884,269	1,580,264
1,886,757	1,772,277	2,841,755	1,816,936
2,975,864	2,171,905	3,052,851	3,058,866

Les TROIS CENT CINQUANTE-DEUX autres Lots promis, s'élevant à 158,000 fr., compris le Gros Lot de 120,000 fr., vont être tirés au tirage définitif.

Chronique Locale.

« Saumur, le 2 février 1864.

» Monsieur le Rédacteur,

» On me fait remarquer que dans les divers projets, qui ont été exposés, concernant l'installation des Hospices, aucun chiffre n'ayant été indiqué, il serait peut-être utile de combler cette lacune.

» C'est ce que j'essaierai de faire, Monsieur le Rédacteur, et si dans ce que j'avance quelques erreurs se glissent, je demande que l'on veuille bien les rectifier. Je prendrai pour point de comparaison les plans exécutés et cotés par M. l'architecte de la ville; je ne serai donc pas suspect...

» Je commencerai par le projet qui consisterait à maintenir l'Hôpital dans son enceinte actuelle, en établissant les Invalides civils dans la communauté de Sainte-Anne.

» J'avais primitivement dit que la reconstruction de l'Hôtel-Dieu était généralement reconnue nécessaire. D'après des renseignements bien certains, cette nécessité ne paraît pas justifiée, une restauration seulement suffirait.

» Du reste, M. l'architecte, dans son rap-

comme le marin dans sa cabine, s'installe le patron de la nouvelle barque qui s'aventure sur le flot industriel.

A quelques pas du *Murier* se trouvait précisément un établissement de ce genre. Il faisait enclave dans le mur de clôture d'un pavillon appartenant à un grand propriétaire qui spéculait sur les terrains à bâtir. Attendant une circonstance favorable, le propriétaire de l'hôtel laissait vivre ses arbres et fleurir les arbustes de ses pelouses, jusqu'à l'occasion de les remplacer par du moëllon. A la faveur de l'expectative, le rédoit dont nous parlons avait été épargné. Il devait subsister encore longtemps, car la progression de la valeur du sol était pour le propriétaire un encouragement à l'attente.

Au-dessus du vitrage de l'humble boutique on lisait en lettres bleues sur fond blanc: *Lingerie et Nouveautés.*

Mais quelle lingerie et quelles nouveautés! Assurément, jamais belle dame n'avait froissé les plis de sa robe entre les étroits montants de la porte. Ouvert pour les petites bourses, l'établissement n'avait pas tant d'ambition. Il réglait ses assortiments sur la clientèle plus ou moins besoigneuse qui l'achalandait.

port en date du 22 mars 1863 confirme cette opinion.

» Cette restauration coûterait, comme cela est établi au rapport de M. l'inspecteur général de Lurieu, une somme de 102,000 fr.

» Il est donc officiellement reconnu qu'avec une somme de 100,000 fr., on établirait à l'Hôpital actuel, un service convenable.

» Passons à l'installation des Invalides dans l'emplacement dit de la Gueule-du-Loup. La propriété de S^{te}-Anne vaut environ 90,000 fr. En déduisant le prix d'estimation de la Providence, qui est de 40,000 fr., ce serait donc 50,000 fr. que la communauté coûterait de premier achat.

» Les bâtiments de Sainte-Anne peuvent contenir 120 personnes, la population générale de la Providence est de 180.

» Les dames de Sainte-Anne ont dépensé, en achat de terrain, constructions, etc. etc., 110,000 fr.; on comprendra facilement que si cette somme a pu faire face à l'installation de 120 habitants, en dépensant à peu près cette même somme, nous aurons un établissement pouvant recevoir 240 individus, ce qui serait plus que suffisant.

» En récapitulant, je trouve:

100,000 fr.	restauration de l'Hôtel-Dieu,
50,000	achat de Sainte-Anne (Providence déduite),
100,000	nouvelle construction;

Soit 250,000 fr., capital avec lequel vous aurez conservé deux établissements distincts, dans des conditions irréprochables sous tous les rapports, soit d'économie, de salubrité et dont les services auront un rapport tout à fait intime.

» On a dit que la réunion des Hospices donnerait une économie d'environ 7,000 fr. par année.

» Je l'admets pour un instant (quoiqu'en principe cette économie ne démontrerait pas la nécessité de la réunion), mais si je compare le projet du Clos-Bonnet qui est estimé 371,000 fr., si je le compare, dis-je, avec le projet des Hospices séparés ci-dessus détaillé, je trouve en faveur de ce dernier un boni de 120,000 fr. Ce boni, placé au taux de 4 1/2 pour 0/0, produira un revenu annuel de 5,400 fr.; cette somme rétablira l'équilibre dans les dépenses.

» Je vous ferai remarquer, Monsieur le Rédacteur, que le total de 250,000 fr., pour le projet de Sainte-Anne est basé sur des données certaines, tandis que pour l'exécution d'un plan nouveau, on doit toujours compter sur les écarts, et ces écarts se changent parfois en sommes considérables.

» Je puis me tromper, mais je crois que le projet de Sainte-Anne serait bien préférable à celui qui aurait pour but la réunion des Hospices sur le terrain agrandi de l'Hôpital; dans cet emplacement on ne fera jamais qu'une grande prison; ce projet est estimé 541,000 fr.;

Il est nécessaire de dire que ce pauvre magasin, qui s'était placé sous le vocable de l'une des trois vertus théologales, l'*Espérance*, était une tentative réalisée par deux jeunes gens, honnêtes, économes, laborieux et probes, de cette probité qui s'inspire, non pas des tolérances sociales, mais de plus haut, des délicatesses de la conscience. Le chef de cet embryon industriel était Athanase Blondeau, commis inférier dans une maison de la rue du Bac qui lui offrait quelque avenir. Mais le jeune homme avait perdu sa position à la suite d'un mariage contracté dans des circonstances qui faisaient plus d'honneur à son cœur qu'à son ambition. Il avait une vieille mère infirme à laquelle une jeune ouvrière, sa voisine d'étage, prodiguait les soins d'une fille.

Bien souvent, si ce n'est tous les jours, la bonne dame Blondeau signalait à son fils les qualités et les mérites de sa jeune voisine, et la conclusion de la paralytique était invariablement la même:

— Tu ne trouveras jamais un pareil trésor, mon ami; c'est la femme que je te souhaite.

(La suite au prochain numéro.)

c'est une grosse somme, le quartier de Nantilly n'en sera pas plus sain, la ville n'y trouvera aucun embellissement, les malades n'y seront pas mieux, et on aura mis nos invalides à l'Hôpital.

» J'arrive à l'installation des Hospices dans le quartier de Notre-Dame-des-Ardilliers.

» On placerait les Invalides dans l'enceinte actuelle de la Providence, l'Hôpital sur les terrains de M^{me} Morin, la chapelle des Ardilliers ferait à peu près le point de centre et les trois bâtiments pourraient être réunis par un square qui aurait 120 mètres de longueur sur 60 mètres de largeur.

» L'espace me manque, samedi je vous donnerai des détails plus complets.

» Votre dévoué,

» CHARLES DELAUNAY.

Mardi matin, un violent feu de cheminée s'est déclaré à l'hôtel Blancler. Les flammes s'élevaient au-dessus de la maison et laissaient tomber une pluie d'étincelles sur le quartier. M. Joly, capitaine des pompiers, est arrivé dès les premiers cris et a guidé une escouade de pompiers qui étaient accourus en toute hâte avec la pompe du corps-de-garde.

Grâce au zèle des travailleurs, tout danger a été conjuré, et ce feu n'a pas eu de suites graves.

Mardi soir, le sieur Colombel, employé du chemin de fer, était occupé avec plusieurs de ses camarades à élever un poids fort lourd au moyen d'une grue. Tout-à-coup l'engrènement a manqué, et le levier est venu frapper le sieur Colombel, qui a été renversé blessé grièvement. Malgré les soins les plus pressés qui lui ont été donnés par M. Bouchard, médecin de la Compagnie, Colombel a succombé la nuit suivante.

VILLE DE SAUMUR.

Dimanche-Gras 7 février 1864, à une heure,

CAVALCADE TRAVESTIE

Organisée au profit des pauvres,

PAR LES JEUNES GENS DE LA VILLE DE SAUMUR,

Avec le concours

De la Musique de l'École impériale de cavalerie

ET DE LA MUSIQUE DE RESTIGNY.

La cavalcade parcourra les principaux quartiers de la ville et fera une quête, sur son passage, en faveur des indigents.

GRANDE FÊTE DE NUIT

PROMENADE AUX FLAMBEAUX,

Illumination des chars en lanternes de couleur,

TÊTES GROTESQUES,

Feux de Bengale et divertissement

pyrotechnique.

NOTA. — La commission de la cavalcade invite tous les habitants à contribuer à l'éclat de la fête de nuit, en illuminant sur tout son parcours.

VILLE DE SAUMUR.

RÈGLEMENT permanent concernant la police des masques.

Nous, MAIRE de la ville de Saumur, officier de la Légion-d'Honneur, député au Corps-législatif,

Vu les lois des 22 décembre 1789; 16-24 août 1790, titre XI, art. 5, n° 1, 2 et 3; 19-22 juillet 1791, titre I^{er}, art. 46; 17 mai 1819, art. 1 et 8; 29 novembre 1830; les art. 287, 330, 471, n° 4, 11 et 15, 475, n° 13, 478, n° 8, du Code pénal; 1,384 du Code Napoléon;

Vu l'art. 5 du règlement général de police de la ville de Saumur, en date du 1^{er} juillet 1851;

Volant prévenir tout accident et tout désordre pendant les divertissements du carnaval;

ARRÊTONS:

ART. 1^{er}. — Nul ne pourra paraître masqué,

déguisé ni travesti, sur la voie publique, avant le Dimanche-Gras, ni après l'expiration de la journée du Mardi-Gras.

ART. 2. — Il est interdit aux personnes masquées, déguisées ou travesties, qui se montreront dans les rues, places, promenades ou lieux publics, de porter des armes ou des bâtons, d'adresser à qui que ce soit des insultes, injures ou interpellations, de proférer des mots grossiers ou de faire des gestes indélicats; de jeter quoi que ce soit dans les maisons, dans les voitures ou sur les personnes.

ART. 5. — Il est également interdit de prendre aucun masque, déguisement ou travestissement de nature à blesser la décence ou les convenances.

ART. 4. — Il est pareillement défendu de porter, sous forme de travestissement, aucune décoration ou médaille décernée par le Gouvernement ou autorisée par lui; aucun costume appartenant à l'autorité française, dans l'ordre civil, militaire, religieux ou ju-

diciaire.

ART. 5. — Toute personne masquée, déguisée ou travestie, doit, sur l'invitation qui lui en est faite par un agent de la force publique, se rendre sur-le-champ au bureau de M. le Commissaire de police, pour lui donner les explications qui lui seraient demandées.

ART. 6. — Les contrevenants aux dispositions ci-dessus seront arrêtés et déposés à la chambre de sûreté; il sera pris à leur égard telles mesures administratives qu'il appartiendra, sans préjudice des poursuites à exercer devant les tribunaux, tant contre eux que contre les pères, mères et autres civilement responsables, suivant la loi.

ART. 7. — M. le Commissaire de police est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera soumis à l'approbation de M. le Préfet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 2 novembre 1861. Le Maire, Signé : LOUVET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le *Moniteur* publie un décret impérial par lequel la session du Corps-Législatif, qui devait être close le 5 février, est prorogée au 4 avril 1864 inclusivement.

On disait à Copenhague, le 2 février, que l'embargo devait être mis le lendemain sur tous les navires allemands qui se trouvent actuellement dans les ports danois.

Des nouvelles transmises par l'agence Havas annoncent que, le 2, un combat très-vif avait eu lieu entre Cosel et Mistunde. Ce combat a duré trois heures. Toutes les armes y ont pris une part active. L'artillerie surtout y a joué un grand rôle; les Danois paraissent avoir été rejetés par les Prussiens dans la tête du pont.

On annonce d'Altona que le Danewerke est tellement fortifié que la prise de ce fort coûtera au moins 10,000 hommes aux Prussiens

et Autrichiens. Les Danois croient même qu'il est imprenable.

Un télégramme de Londres, en date du 2 février, prétend que la mission de M. Kirkpatrick, à Stockholm, a pour but de déterminer la Suède à n'agir que de concert avec l'Angleterre dans la question danoise, ce qui revient à dire que le gouvernement anglais engage le gouvernement suédois à ne rien faire.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

De même que pour les difformités de pieds M. Hossard, chirurgien orthopédiste, rue de la Chalouère, à Angers, laisse libres aujourd'hui les familles, afin de mieux mériter leur confiance encore, de ne lui payer ses honoraires, pour le traitement des déviations de la taille, qu'après l'entier rétablissement des jeunes personnes.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^e BODIN, avoué à Saumur.

Suivant procès-verbal d'adjudication, dressé par M^e Leroux, notaire à Saumur, le 20 décembre 1863, enregistré, M. Pierre Lépine, marchand grainetier, demeurant à Saumur, a acquis de M. Cormery, agissant comme syndic définitif de la faillite de M. Charles Gauron, ancien négociant, demeurant à Sa-

umur, une maison, nommée les Monts, et sept articles de domaines en dépendant, le tout situé commune de St-Martin-de-la-Place, et compris sous les Nos 195, 210, 211, 212, 215, 215, section C du plan cadastral, 253, 275, 277, 278, section B, moyennant, outre les charges, la somme de 18,250 fr.

Copie collationnée de ce procès-verbal a été déposée au greffe du tribunal civil de Saumur, le 21 janvier 1864, et l'acte de dépôt a été signifié : 1^o à M. le Procureur impérial près ledit tribunal; 2^o à dame Félicité Bernou, épouse séparée de biens de M. Charles Gauron, sus-nommé, avec toutes déclarations et indications voulues par la loi.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus, de toute hypothèque légale inconnue. (55) R. BODIN.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE COLMANT ET C^{ie}.

Les créanciers de la faillite de la société en commandite par actions, dite Société alimentaire de Saumur, sous la raison sociale Colmant et C^{ie}, sont invités à se trouver le mardi 16 février courant, à midi, en la chambre du Conseil du Tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de prendre communication du compte du syndic de la faillite et d'être consultés sur les questions réservées par l'assemblée générale des créanciers de cette faillite du 27 mars dernier.

Le Greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

LA MÉTAIRIE

de

LA RICHARDIÈRE

Commune de Longué,

Joignant l'Authion, sur la route des Rosiers. (54)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE SANZAY.

Les créanciers de la faillite du sieur Jean-Baptiste Sanzay, boulanger à Douces, sont invités à se trouver le jeudi 11 février courant, à 9 heures 1/2 du matin, en la chambre du Conseil du Tribunal de commerce de Saumur, à l'effet d'être consultés tant sur l'état des créanciers présumés de la faillite que sur la nomination d'un syndic définitif.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

A VENDRE

Ensemble ou par lots,

LA SUPERFICIE DU TERRAIN

de

LA MINOTERIE DE SAUMUR

Située à la Croix-Verte, route du Mans,

Ayant en surface 50 mètres de façade sur 50 mètres de profondeur. S'adresser à M. PRÊTRE, entrepreneur, sur les Ponts. (679)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A LOUER

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

Pour la Saint-Jean 1864,

UNE MAISON

SERVANT D'AUBERGE,

Située sur la place Saint-Nicolas, n^o 22, occupée par M^{me} Bontemps. Cette auberge est nouvellement restaurée et très-bien achalandée. S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (58)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la St-Jean 1864,

Une TRÈS-JOLIE MAISON, avec écurie, sellerie, remise, grand jardin, cellier. Il sera établi pour le locataire une cave sous la maison. Ladite maison, située rue de la Chouetterie, est occupée en ce moment par M. Lambert. S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

A LOUER

DE SUITE,

Ou pour la Saint-Jean 1864,

UNE BELLE MAISON

Située au Pont-Fouchard. S'adresser à M. SEGRIS, rue d'Orléans. (60)

BOUTEILLES

A VENDRE

A prix réduits.

S'adresser à la verrerie de Saint-Hilaire-Saint-Florent. (602)

A VENDRE

UN BEAU BILLARD

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

Un SECOND ÉTAGE, comprenant deux chambres et deux cabinets, salle à manger et cuisine, — cave et grenier, rue du Temple, n^o 4, près la rue Neuve-Beaurepaire.

S'adresser à M. PINET, dans la maison, ou, en cas d'absence, à M. A. LEROY, rue du Petit-Maure. (686)

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

Rue du Puits-Neuf, 22.

A LOUER

En totalité ou par parties,

VASTE TERRAIN, Propre à faire un entrepôt; appartenant à M. Delande de Bagnaux, Situé aux Malgagnes, canton du Pont-Fouchard, sur la route de Doué à Saumur. S'adresser à M. LETEUILLE, menuisier, rue Brault, à Saumur. (26)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864,

UNE MAISON AVEC JARDIN,

Rue du Pavillon,

Occupée par M. FREY. S'adresser à M^{lle} TESSIÉ, rue de la Petite-Billange, n^o 10. (687)

EMPLOI DE GARDE CHAMPÊTRE.

On demande, pour remplir les fonctions de garde champêtre, un homme nouvellement libéré du service militaire. Inutile de se présenter si on ne peut fournir les meilleurs renseignements.

S'adresser au bureau du journal.

UNE BOURSE

Commune pour exonération du service militaire est ouverte par plusieurs pères de famille en l'étude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur. (28)

M^e Le Blaye, notaire à Saumur, DEMANDE UN CLERC. (5)

CODE

DES

USAGES RURAUX.

Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QURIS, avocat à Angers.

En vente à Saumur, chez M. Gaultier, libraire, et au bureau du Journal.

LE ROMAN

UN AN : JOURNAL LITTÉRAIRE UN AN :

Paris, 3 fr. ILLUSTRÉ DE BELLES GRAVURES SUR BOIS Départ. 4 fr.

Un numéro tous les mercredis. — 8 pages grand in-4^o.

Ce recueil est arrivé à la cinquième année de sa publication; il compte plus de dix mille abonnés. Ses collaborateurs actuels sont : MM. Gustave Aymard, Elie Berthet, Eugène Berthoud, Louis Desnoyers, Paul Féval, Emmanuel Gonzalès, Léon Gozlan, Louis Ulbach, de La Landelle, Louis Lurine, Michel Masson, Adrien Paul, Ponson du Terrail, Charles Vincent, Pierre Zaccane, etc., etc.; et cette liste, déjà si riche, s'augmente tous les jours de quelques nouveaux noms.

Les principaux ouvrages déjà publiés sont : les *Mémoires d'un Ange* et les *Proscrits de Sicile*, par Gonzalès; *Ne touchez pas à la Reine*, par Michel Masson; les *Orphelins de la Saint-Barthélemy*, par Ponson du Terrail; *un Baiser mortel*, par Eugène Berthoud; *la Ferme de l'Oseraie* et les *Oiseaux Sacrés*, par Elie Berthet; *l'Homme aux cinq Louis d'or*, par Louis Ulbach; *le Vicomte de Béziers* et *le Comte de Toulouse*, par Frédéric Soulié; *le Mendiant noir*, par Paul Féval; les *Nuits du Père-Lachaise*, par Léon Gozlan; *Esclave et Seigneur*, par Adrien Paul; *l'Assassinat de la rue Maubuee*, par Pierre Zaccane, etc., etc.

Quatre volumes sont en vente. — Prix de chaque volume : 3 fr. — Par la poste : 4 fr.

Bureaux : à Paris, 5, rue du Pont-de-Lodi.

Envoyer un mandat sur la poste à l'ordre du directeur du ROMAN.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 2 FÉVRIER.			BOURSE DU 3 FÉVRIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	65 90	»	»	66 20	»	30
4 1/2 pour cent 1852.	95 20	»	10	95 05	»	»
Obligations du Trésor.	440	»	»	440	»	»
Banque de France.	3272 50	»	7 50	3275	»	2 50
Crédit Foncier (estamp.).	1220	»	10	1202 50	»	17 50
Crédit Foncier, nouveau.	1195	»	»	1185	»	10
Crédit Agricole.	615	»	5	615	»	5
Crédit industriel.	700	»	5	702 50	»	2 50
Crédit Mobilier.	971 25	»	22 50	990	»	7 50
Comptoir d'esc. de Paris.	780	»	15	795	»	15
Orléans (estampillé).	982 50	»	8 75	991 25	»	8 75
Orléans, nouveau.	825	»	1 25	825	»	»
Nord (actions anciennes).	940	»	5	938 75	»	1 25
Est.	478 75	»	1 25	478 75	»	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	915	»	10	922 50	»	7 50
Lyon nouveau.	880	»	7 50	882 50	»	5
Midi.	635	»	15	645	»	10
Ouest.	510	»	3 75	515	»	5
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1620	»	20	1640	»	20
Canal de Suez.	480	»	2 50	480	»	»
Transatlantiques.	495	»	5	495	»	2 50
Emprunt italien 5 0/0.	67 35	»	75	67 90	»	55
Autrichiens.	380	»	5	385	»	»
Sud-Autrich.-Lombards.	497 50	»	16 50	508 75	»	11 25
Victor-Emmanuel.	376 25	»	1 25	373 75	»	2 50
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	352 50	»	12 50	350	»	2 50
Crédit Mobilier Espagnol.	546 25	»	16 25	553 65	»	7 50
Saragosse.	565	»	6 25	570	»	5
Séville-Xérès-Séville.	453 75	»	5	452 50	»	1 25
Portugais.	372 50	»	15	375	»	2 50
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	301 25	»	»	303 75	»	»
Orléans.	295	»	»	295	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	292 50	»	»	291 25	»	»
Ouest.	292 50	»	»	292 50	»	»
Midi.	291 25	»	»	291 25	»	»
Est.	291 25	»	»	292 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci contre.
En mairie de Saumur, le